

**AVENANT N°1**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL  
OLYMPIQUE**

**MARCHE N°2021-05**

**ENTRE :**

**La Communauté d'agglomération Val Parisis**, 271 chaussée Jules César, 95250  
BEAUCHAMP, représentée par son Président, Monsieur Yannick BOËDEC, dûment habilité  
par délibération BC/2024/ du Bureau communautaire du 20 mars 2024,

Dénommée ci-après " la Communauté d'agglomération",  
D'une part,

**ET**

**HERVE THERMIQUE SAS**  
14 Rue Denis Papin  
BP 105  
37301 JOUE LES TOURS CEDEX

Dénommée ci-après " le Prestataire "  
D'autre part,

**Préambule - Rappel des conditions du marché :**

**Objet :**

Travaux de construction d'un centre aquatique intercommunal olympique – Lot 17 Traitement d'eau

**Titulaire :**

Hervé Thermique SAS – 14 Rue Denis Papin – BP 105 – 37301 JOUE LES TOURS CEDEX

**Montant du lot :** 1 770 000 € HT

**Date de notification :** 20 juillet 2021

**Durée du marché :** La durée prévisionnelle globale du présent marché se confond avec sa durée d'exécution laquelle est de 24 mois (dont 2 mois de préparation) à compter de la date de notification valant démarrage des travaux.

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet l'intégration de prestations relatives à la gestion technique des installations de traitement d'eau et de traitement d'air pour l'année 2024.

Le montant de cette prestation est chiffré à 121 268 € HT.

**ARTICLE 2 – INCIDENCES FINANCIERES**

Le présent avenant représente donc une augmentation de 6,85 % du montant total du lot concerné.

**ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Beauchamp, le

HERVE THERMIQUE SAS

La Communauté d'Agglomération Val Parisis

Le Président

Yannick BOËDEC